

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026 A 19H00

Présents : DEFASNE Amandine, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, DRAPÉ Magalie, JOANNON Yohann, ALLANIC Christian, DEVARENNES Dominique, TRAON Jeanne, SEYS Stéphane

Absentes excusées : D'AGRO Jean-François donne pouvoir à LEMAIRE Frank

BORTOLUZZI Marion donne pouvoir à TRAON Jeanne

Secrétaire de séance : TRAON Jeanne

Sous la présidence de Frank LEMAIRE, Maire.

Début de la séance 19 heures00.

1 : Approbation du PV du conseil municipal du 03 avril 2026

Voté pour à l'unanimité.

2 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

RESULTATS :

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Solde de l'exercice	109 897.59	-2 433.86	107 463.73
Report antérieur	-47 546.06	112 696.50	65 150.44
Résultat de clôture	62 351.53	110 262.64	172 614.17
Reste à réaliser	-13 278.76	0.00	-13 278.76
Résultat cumulé	49 072.77	110 262.64	159 335.41

Voté pour à l'unanimité.

3 : Affectation du résultat d'exploitation 2025

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-47 546.06 €	21 496.06 €	62 488.69 €	-24 870.76 € Dépenses	-13 278.76 €	49 209.93 €
FONCT	134 192.56 €	0.0 €	110 738.10 €	11 592.00 € Recettes		110 738.10 €

Voté pour à l'unanimité.



4 : Délibération portant sur l'adoption du budget 2026

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 419 324.91 €

RECETTES : 419 324.91 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 129 720.39 €

RECETTES : 129 720.39 €

La reprise des résultats intègre la quote-part du résultat du SITV de Lesquerde en 2025. (Arrêté Préfectoral du 22 avril 2025).

Montant intégré Investissement 137.16€

Montant intégré Fonctionnement 475.46€

Soit un total de 612.62€

Voté pour à l'unanimité.

5 : Délibération portant sur le vote des taux d'impositions pour l'année 2026.

- TAXE FONCIERE BATI : 36.63 %

- TAXE FONCIERE NON BATI : 71.48 %

- TAXE HABITATION : 8.18 %

Voté pour à l'unanimité.

6 : Délibération portant sur l'achat d'un véhicule utilitaire

Ce véhicule permettrait à l'employé communal de circuler dans les rues du village qui sont inaccessibles avec le camion, et d'éviter l'utilisation du camion pour le transport de petits matériels, type chaises, tables et autres matériels nécessaires aux manifestations diverses et à l'entretien des rues. Prix de vente proposé 2 500.00€ (deux mille cinq cents euros)

Voté pour à l'unanimité.

7 : Avis sur le PLU INTERCOMMUNAL

En l'état la délibération est rejetée par 3 voix contre et 8 abstentions. En effet, le manque d'information des membres du Conseil Municipal en ce qui concerne le PLUI, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un mois de réflexion sur le sujet et de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil Municipal. En l'état la délibération est rejetée par 3 voix contre et 8 abstentions

8 : Désignation du correspondant secours et incendie.

M. FOUSSAT Philippe

Voté pour à l'unanimité.

9 : Désignation du correspondant défense.

M. LEMAIRE Frank

Voté pour à l'unanimité.

10 : Désignation du correspondant tempête.

M. JOANNON Yohann

Voté pour à l'unanimité.



11 : Désignation du correspondant sécurité routière.

M. ALLANIC Christian

Voté pour à l'unanimité.

12 : Avenant au contrat de Monsieur CORBIN Christophe pour le Café Carton

En l'état, le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'abstenir sur la proposition faite par Monsieur CORBIN Christophe concernant la modification des heures d'ouverture du CAFE CARTON, et rappelle que des points du contrat sont à revoir avant de prendre une décision d'avenant au contrat.

13 : Délibération portant sur le contrat de bail dérogatoire pour Le Petit Comptoir des Pyrénées à la Salla Clément Caillens

Suite à la proposition faite par Monsieur JIMENEZ Miguel de créer une épicerie et de proposer un service de conciergerie rurale. Le Conseil Municipal décide d'établir un contrat de bail commercial dérogatoire de 12 mois afin d'installer ce commerce dans la salle Clément Caillens. Ce commerce permettra d'offrir différents services à la population.

Voté pour à l'unanimité.

14 : Désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire explique avoir reçu de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales un courrier invitant à proposer 24 personnes. 12 personnes seront, par la suite, désignées commissaires titulaires ou suppléants par le directeur départemental ou régional des finances publiques. Cette commission se réunit une fois par an, en Mairie, pour donner son avis sur les modifications d'évaluations des bâtis et non bâtis recensées par l'administration fiscale.

Les personnes désignées seront averties par courrier dès le retour de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales.

15 : Subvention aux associations

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

• L'AAPPMA St Paul de Fenouillet	200.00€
• Association Fenolhede Orchestra Maury	150.00€
• Arpèges en Fenouillèdes	150.00€
• ADMR	200.00€
• Les restaurant du cœur	150.00€
• Fondation du patrimoine	200.00€
• Association des Maires Ruraux de France	100.00€
• La Charbonnière	200.00€

Après la sortie des membres actifs de l'Association du Pari du Lac, les membres de l'assemblée ont décidé à l'unanimité d'accorder à l'association La Pari du Lac une subvention de 300.00€

Questions diverses :

- Jurés d'assises. Comme chaque année le conseil municipal a tiré au sort 2 personnes inscrites sur la liste électorale.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

3/3

Mairie de CARAMANY - Place de la Mairie - 66720 CARAMANY

Tél : 04 68 84 51 85 - Courriel : mairie.caramany@wanadoo.fr - Site : www.caramany.com

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi matin

